



Communiqué
de l'Association de Défense des Métiers du Livre
sur la Loi « anti-amazon »
(ou la palinodie de l'union sacrée autour des libraires de quartier).

Le 2 octobre, l'ADML était à l'assemblée. La veille même du vote « unanime » de la « Loi gaymard », où l'on vit la majorité socialiste voter avec empressement une mesure « protectionniste » présentée par son opposition et promue par certains *lobbies* du livre contre leur « prédateur ultime » amazon.

Comme nous l'avions annoncé, dans notre précédent communiqué, nous étions reçus ce jour-là, en délégation, par le président du groupe socialiste, Bruno Leroux, accompagné de Pascal Cherki et de Brigitte Bourguignon (en charge du rapport sur les crédits du programme « livre et industries culturelles »). **L'objet de la rencontre était en effet, pour le groupe majoritaire PS qui l'avait sollicitée « en urgence », d'évaluer l'opportunité d'accélérer la présentation du projet Cherki, autrement dit le « Plan Livre » de l'ADML, au motif que ce projet comportait une mesure analogue (de renforcement de la Loi de 1981, sur la problématique des frais de livraison), visant à combattre les abus du géant américain, et donc susceptible d'obtenir l'adhésion unanime des parlementaires et singulièrement celle des promoteurs UMP de la mesurette « anti-amazon ».** Le PS aurait ainsi pu s'affranchir de l'embarrassante situation qui le contraignait à créditer son opposition de la seule loi unanime et « populaire » susceptible d'être votée depuis le début de l'actuelle législature.

Pascal Cherki était du reste assez confiant, se fondant, au-delà des circonstances politiques, sur des arguments de simple bon sens. Il était assez clair en effet, fut-ce dans une logique libérale, que *l'efficacité économique* de la mesure promue par l'UMP (et qui allait être votée « comme un seul homme » par la majorité PS à l'assemblée) pouvait être mise en question. D'abord par ce que, à l'inverse de l'approche globale et systématique adoptée par le Plan Livre, il s'agissait là (dans le cas de la « loi gaymard ») d'une mesure opportuniste, circonstancielle et isolée. **Elle s'exposait donc à la juste objection de ses effets « collatéraux », notamment le renchérissement relatif du coût des livres,** notamment au dépens de ceux des lecteurs pour qui le fait d'obtenir n'importe quel livre sous 24 h (en réalité bien souvent 48 h) est un service appréciable, sans compter ceux qui, du fait précisément du dumping d'amazon et de sa stratégie de "terre libraire brûlée", n'ont plus de librairie « de proximité ».

Or, c'est une série d'objections que le Plan livre avait d'emblée prise en compte, et à laquelle il apportait une réponse « structurelle », avec la mise place d'une alternative concurrentielle de la part du réseau des éditeurs et libraires indépendants. Un service au moins équivalent en terme de disponibilité et de prix, et bien meilleur en terme de qualité, via **le Comptoir National Coopératif des libraires et Éditeurs indépendants** (projet "Demain chez mon libraire"). Un service qui de surcroît s'inscrit dans la politique raisonnée, initiée par le Plan livre : rationaliser et pérenniser les conditions d'exploitation, industrielles et commerciales de l'ensemble de la "filère livre". Une filière de 200 000 emplois qualifiés, dont les librairies indépendantes de France sont le dernier maillon et le principal débouché (près de 30 % du marché de la librairie).

Ce serait méconnaître absolument les déterminations d'achat des lecteurs de livres que de juger que la remise de 5% ou la gratuité des frais de livraison à domicile sont négligeables ou anecdotiques. Elles constituent évidemment des données commerciales majeures, et comme telles des facteurs essentiels dans le "jeu de la concurrence". Or le Livre est un des très rares domaines où a été instauré et maintenu un régime de prix « uniques » administrés. Un régime dérogatoire qui affranchit le commerce du Livre de la soumission aux « seules règles du marché », avec une efficacité qui ne s'est pas démentie depuis plus de 30 ans en termes de diversité éditoriale, de prix, de disponibilité et de facilité et d'agrément d'accès aux ouvrages.

La bonne question à se poser devient alors : **pourquoi** la majorité (PS) qui disposait depuis plusieurs mois *dans ses cartons*, du projet de loi inaugural du "Plan Livre", proposé par un député PS, n'a pas profité de l'occasion que lui offrait son opposition UMP pour surenchérir sur les « bonnes intentions » auxquelles, pour une fois, elle pouvait adhérer. **Pourquoi n'en avoir pas profité pour faire passer le projet de loi proposé par un député socialiste, et initié par l'Association de Défense des métiers du Livre ?**

Question qui se pose d'autant plus cruellement pour le *parti « aux affaires »* et son administration, que ce Plan Livre de l'ADML était connu des services de la rue de Valois, depuis le mois d'octobre 2012. Date à laquelle il fut présenté en détail aux inspecteurs qui ont auditionné l'ADML dans le cadre de la mission mandatée par Mme le Ministre de la Culture pour élucider le "fiasco" du projet *1001libraires.com*, fruit de « *l'efficace collaboration* » du Ministère de la culture, du SLF, du CNL et de l'ADELIC : 2 millions d'euros de fonds publics engloutis en pure perte, dans un projet mort-né, et que nous avons dès l'origine dénoncé comme culturellement, économiquement et commercialement absurde.

Naturellement, nous savons pourquoi le SLF, le CNL, le SNE et le cabinet de Mme Filippetti se sont successivement fendus de communiqués, saluant cette « victoire des libraires » et cette « union sacrée victorieuse contre amazon ».

C'est tout simplement que :

– **d'une part les lobbies qui ont inspiré cette mesure au "Monsieur livre" de l'UMP : Hervé Gaymard, sont de facto les principales victimes du « méchant » amazon**. Il s'agit des grandes surfaces et autres « grandes enseignes » ou « grands libraires » : FNAC/SFL, Decitre, Mollat, Dialogues, Sauramps, Chapitre, Virgin, Libr'est, etc., toutes entreprises instrumentalisant le SLF et n'ayant plus grand chose à voir avec les libraires de proximité mais qui, conformément, aux *segments de marchés* visés, furent les principaux gibiers du « prédateur suprême ». C'est à eux qu'amazon a fait « beaucoup de mal », bien plus qu'aux véritables librairies indépendantes qui ont su compenser la stratégie agressive de l'amas zone par une qualité d'accueil, de service et de compétence à forte valeur ajoutée, là où les « grandes enseignes » s'étaient inversement engagées dans une stratégie de « déqualification compétitive » (Cf. Virgin, Chapitre, par exemple), tandis que Libr'est se consacrait avec Dialogues, Mollat, Decitre et Fnac/SFL, etc. à la prédation des marchés publics au détriment des libraires indépendants (pour qui ces marchés sont souvent indispensables à leur survie). Il est donc parfaitement logique que ces intérêts (de groupes nationaux et/ou de notables clientélistes régionaux) se soient appuyés sur leurs relais bureaucratiques et politiques traditionnels.

– **d'autre part cette mesure (qui figurait, parmi bien d'autres, dans le plan livre de l'ADML, depuis près d'un an), n'a été introduite ni par le CNL, ni par le SLF, ni par le cabinet de la rue de Valois.** Les circonstances « imprévues » qui en ont amené l'examen et le vote par l'assemblée les ont donc quelque peu pris de court. Il fallait bien essayer de rattraper le train en marche, au risque de passer pour des opportunistes démagogues, risque sans doute préférable à celui d'être perçus encore un peu plus comme des ronds de cuir impotents, incompetents et inefficaces.

Or, qu'advint-il de la proposition de projet de Loi du *soldat* Cherki ?

Eh bien, le groupe PS a préféré renoncer à présenter la seule loi du quinquennat, d'avance unanimement approuvée, et a laissé créditer son opposition du mérite d'une mesure populaire (mais bancaire). Jugeant sans doute son exécutif dans une situation tellement scabreuse que lui imposer si « brutalement » un projet « venu de la base » et qu'il avait soigneusement ignoré depuis un an n'aurait sans doute guère contribué à redorer son blason.

Dès lors les choses eurent le mérite d'être définitivement clarifiées pour l'ADML et ses soutiens (FILPAC/CGT livre, Association des éditeurs indépendants, PCF, Front de gauche, EELV, etc.) et, dès la semaine suivante, Marie-Pierre Boursier approuvait à la demande de l'ADML, au nom du Collectif Culture du PCF, le principe de **reprise du « Plan Livre » comme projet de loi présenté désormais par le groupe PC/ Front de Gauche à l'assemblée.**

D'ores et déjà l'action s'est réorganisée dans le cadre de l'alliance syndicale et associative ADML/Filpac (voir communiqué joint), tandis que, venant après celle de Jean-Marie Beffara (rapporteur spécial de la commission des finances), de Pascal Cherki (soutenue par Anne Hidalgo pour le PS), celle de Danielle Simonnet, de Ian Brossat et d'Alexis Corbières pour le groupe des élus Front de Gauche à Paris, une nouvelle interpellation de Mme Filippetti va s'ajouter de la part Denis Baupin (pour Europe Écologie Les Verts) à la pression politique et populaire qui va entourer la présentation de ce projet de Loi par « la gauche » à l'assemblée.

Et, comme tout indique que cette Loi « d'intérêt public » **sera votée** aussi bien **par l'actuelle opposition que par la « gauche de gauche », comme jadis la loi dite « Lang » (qu'il s'agit désormais d'actualiser)**, on verra bien si le groupe majoritaire socialiste aura encore la mauvaise idée de tenter de l'empêcher ...

En attendant, nous actons le vote « anticipé » d'une des mesures d'urgence préconisées par notre projet de Loi, et nous allons en profiter pour enrichir notre Plan Livre et en faire la plate forme revendicative commune des métiers du livre.

ADML

le 20 novembre 2013